AMÉNAGÉO

GÉOMÈTRES EXPERTS • URBANISME • INGÉNIERIE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Commune du Breuil en Auge

Lotissement "Les Hautes Coutures II"

Permis d'aménager n° PA 014 102 26 00001 accordé le 14 Avril 2026

LOT n° 14	Superficie totale : ± 580 m²
	Cadastre : B n°396p — Surface de plancher : 275 m²

PLAN DE VENTE

LOCALISATION DU LOT :

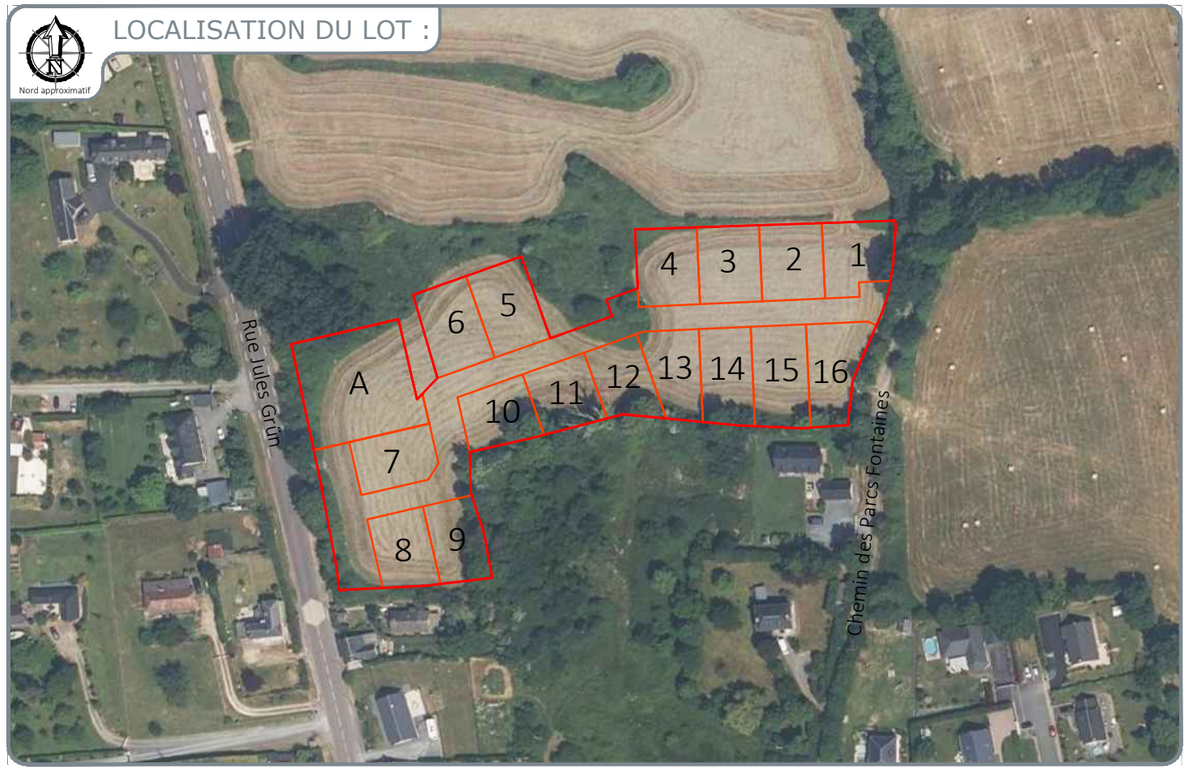

02 31 65 02 20
contact@amenageo.fr • www.amenageo.fr

PONT-L'EVEQUE • Bureau principal
3B, Rue des Artificiers
14 130 Pont-L'Evêque

CAEN • Bureau secondaire
102 Ter, Avenue Henry Chéron
14 000 Caen
Responsable : Guillaume Doligez

FALAISE • Bureau secondaire
44, rue Georges Clémenceau
14 700 Falaise
Responsable : Jean-Marc Pierrot

ARGENTAN • Permanence
Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix
61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Les autres jours sur rendez-vous

Successeurs de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 160 000 € - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR76444235976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

Dossier n° : 2946-26A

	Modifications	Date	Etabli par
A	Création	22.04.2026	JoH

DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR

Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« *Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.*»

☐ Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = 580 m².

NB : Plan de division joint.

☐ Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 2026,

par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,

Document Provisoire

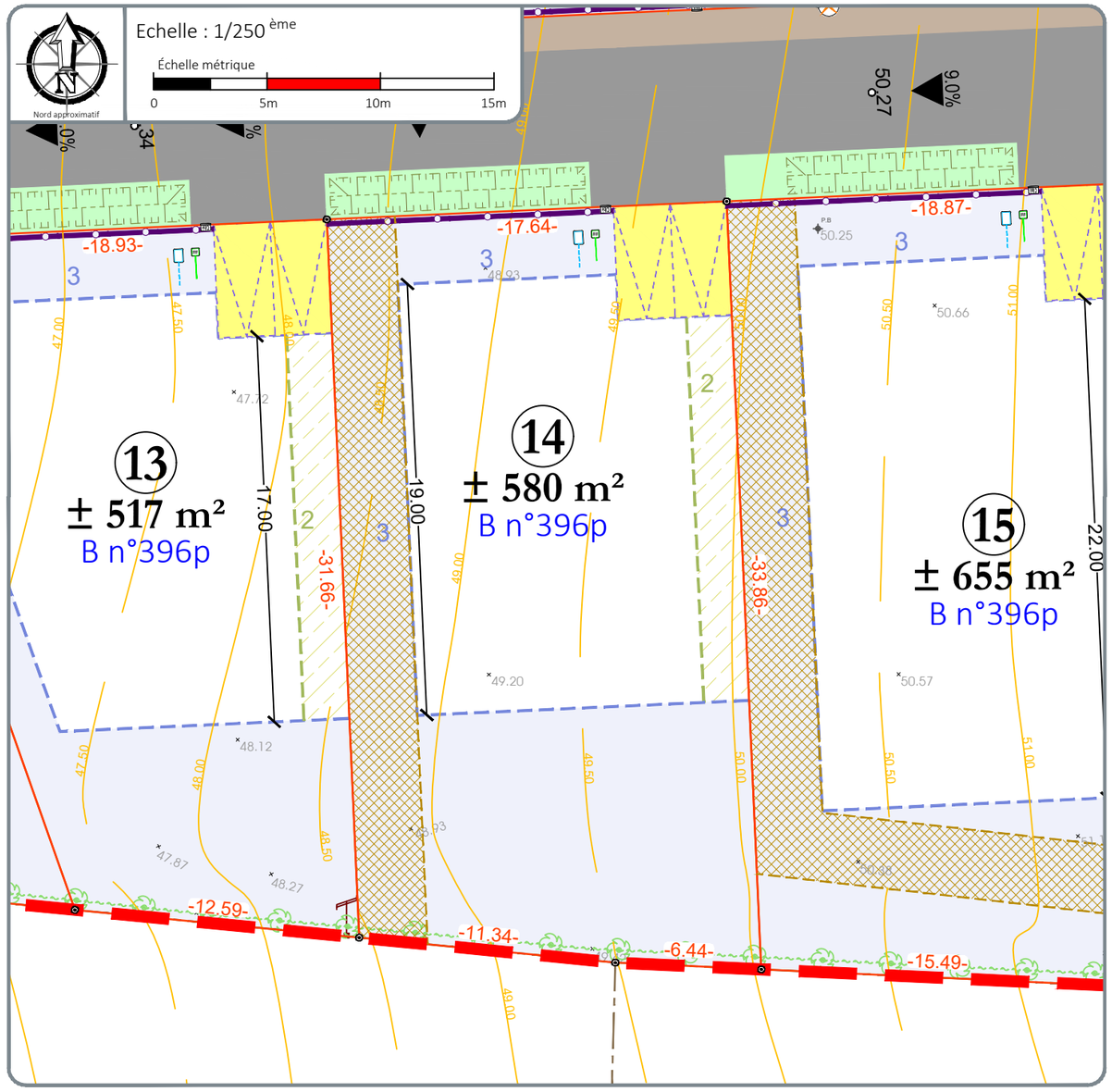

LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- Périmètre du lotissement
- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- Numéro du lot
- ± m² — Surface du terrain non garantie
- B 396p — Référence cadastrale
- Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres)
- Construction en limite, sinon en recul et cote de recul (en mètres)
- Cote zone constructible en mètre
- Servitude de passage de réseaux enterrés
- -10.05- — Cote parcellaire (en mètres)

. Les cotes périmètriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.

- Repère parcellaire provisoire non matérialisé

. Les repères seront mis à jour après bornage du lot.

- Haie bocagère à combler par les acquéreurs doubler éventuellement d'une clôture (cf PA10) A maintenir et à entretenir par les acquéreurs
- Grillage à mailles soudées ou tressées doublée d'une haie vive à charge des acquéreurs (cf PA10)
- XXXXXXXX — Accès véhicule interdit
- Emplacement indicatif des places de stationnement non closes
- Emplacement imposé des places de stationnement non closes (sauf accord du lotisseur)
- 51.18 2.0% — Altitude et pente de projet voirie (en mètres)
- 53.57 — Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)
- 62.50 — Courbes de niveaux du terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.

- Voirie
- Trottoir
- Espaces verts
- Bassin de rétention des eaux pluviales avec enrochement
- Candélabres

LEGENDE BRANCHEMENTS

. La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

- Boite de branchement à passage direct
- Boite de branchement Eaux Usées
- Coffrets électriques
- Citerneau eau potable
- Regard télécom

NOTA :
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en Mai 2022.